



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020 À 18 HEURES 15
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 50
absents représentés : 7
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de juillet à 18 heures 15, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BREVET.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Par dérogation à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales et en raison de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement)
- le bilan comptable, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU les comptes de gestion des budgets principal et annexes transmis par le comptable public, tels qu'annexés à la présente ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil communautaire d'examiner, de débattre et d'arrêter les comptes de gestion avant de pouvoir valablement statuer sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de se prononcer sur les comptes de gestion correspondants au budget principal et aux budgets annexes établis par le comptable public au titre de l'exercice 2019 comme suit :

1 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	41 401 169,33 €	25 582 146,36 €
Dépenses	32 314 614,65 €	25 793 754,38 €
Résultat de l'exercice 2019	9 086 554,68 €	-211 608,02 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	9 264 100,63 €	

2 - BUDGET ANNEXE AYGUEBLUE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 616 950,16 €	884 697,07 €
Dépenses	1 243 009,50 €	628 516,57 €
Résultat de l'exercice 2019	373 940,66 €	256 180,50 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	210 951,83 €	

3 - BUDGET ANNEXE DECHETS-ENVIRONNEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	12 543 891,04 €	1 061 498,22 €
Dépenses	12 603 682,24 €	602 761,42 €
Résultat de l'exercice 2019	- 59 791,20 €	458 736,80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	251 637,83 €	

4 - BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	4 699 000,17 €	520 454,50 €
Dépenses	4 627 986,29 €	693 144,69 €
Résultat de l'exercice 2019	71 013,88 €	-172 690,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	793 075,62 €	

5 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 305 294,84 €	831 879,00 €
Dépenses	2 181 079,85 €	551 400,09 €
Résultat de l'exercice 2019	124 214,99 €	280 478,91 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	243 794,58 €	

6 - BUDGET ANNEXE PORT DE CAPBRETON

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 059 652,14 €	435 334,78 €
Dépenses	1 713 568,47 €	397 967,48 €
Résultat de l'exercice 2019	346 083,67 €	37 367,30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	463 526,07 €	

7 - BUDGET ANNEXE ZAE BÉNESSE-MAREMNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	331 681,40 €	216 433,31 €
Dépenses	312 431,40 €	440 797,08 €
Résultat de l'exercice 2019	19 250,00 €	-224 363,77 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-202 709,79 €	

8 - BUDGET ANNEXE ZAE CAPBRETON

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	497 769,49 €	494 769,49 €
Dépenses	511 543,63 €	604 104,69 €
Résultat de l'exercice 2019	13 774,14 €	-109 335,20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-1 292 771,61 €	

9 - BUDGET ANNEXE ZAE MARLE À TOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	242 937,43 €	229 612,00 €
Dépenses	242 937,43 €	242 937,43 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	-13 325,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-242 937,43 €	

10 - BUDGET ANNEXE ZAE JOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	32 060,04 €	30 596,04 €
Dépenses	32 060,04 €	32 060,04 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	-1 464,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-98 403,78 €	

11 - BUDGET ANNEXE ZAE LAUBIAN 3 A SEIGNOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	390 359,86 €	370 178,31 €
Dépenses	390 359,86 €	390 359,86 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	-20 181,55 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-385 670,51 €	

12 - BUDGET ANNEXE ZAE MAGESCQ

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 232 809,40 €	287 348,12 €
Dépenses	423 995,32 €	410 006,49 €
Résultat de l'exercice 2019	808 814,08 €	-122 658,37 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	375 261,70 €	

13 - BUDGET ANNEXE ZAE SAUBRIGUES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	154 586,21 €	144 348,21 €
Dépenses	154 586,21 €	154 586,21 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	-10 238,00€
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-154 432,21 €	

14 - BUDGET ANNEXE ZAE LAUBIAN 2 À SEIGNOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	1 360,00€	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019	-1 360,00€	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	57 900,76 €	

15 - BUDGET ANNEXE ZAE SAINT-VINCENT DE TYROSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	206 027,53 €	187 254,35 €
Dépenses	206 027,53 €	206 027,53 €
Résultat de l'exercice 2019	0,00 €	-18 773,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-328 885,74 €	

16 - BUDGET ANNEXE ZAE ÉCOZONE À SOUSTONS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	18 839,32 €	7 288,32 €
Dépenses	18 788,32 €	18 839,32 €
Résultat de l'exercice 2019	51,00 €	-11 551,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-18 788,32 €	

17 - BUDGET ANNEXE ZAE COMMUNALES AMENAGÉES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	313 306,50 €	0,00 €
Dépenses	316 702,59 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019	-3 396,09 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	-3 513,09 €	

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 juillet 2020

